

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20220127-018****du 27 janvier 2022****n°018****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Mme MARECOT
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Mme RABUSSIÉ
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à M. ABELIN,
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Mme AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Mme LAVRARD
Isabelle DUCHER donne pouvoir à M. ERGUL
Flavy FRUCHON donne pouvoir à M. ERGUL
Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO donne pouvoir à Mme MERY
Marion LATUS donne pouvoir à M. DE MICHIEL

EXCUSES (3) : Séverine BART, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN

Nom du secrétaire de séance : Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Motion de soutien à la reconversion de la fonderie aluminium**

Compte tenu de l'impact important sur le tissu économique de Châtellerault et Grand Châtellerault, le conseil municipal formule le vœu de la sauvegarde de la fonderie Aluminium d'Ingrandes-sur-Vienne. 320 emplois directs (285 CDI et 35 intérimaires) et un nombre supérieur d'emplois indirect sont concernés par le risque de fermeture de cette usine ; fermeture qui après celle de la fonderie fonte (290 emplois directs), serait une catastrophe pour le territoire.

L'État communique sur sa volonté de réindustrialisation et de relocalisation du tissu productif industriel. Confirmé par la COP 26, cet objectif est inconciliable avec la délocalisation de la production de carters et culasses par le groupe Renault, unique client des fonderies.

Aussi l'engagement du Gouvernement de redonner à la France une souveraineté dans ses productions stratégiques doit s'appuyer sur le savoir-faire déjà existant sur nos territoires, notamment dans l'automobile.

La fonderie alu est, depuis le 23 avril 2021, en redressement judiciaire ; et à ce jour, aucun repreneur ne s'est déclaré.

Pour autant, depuis le printemps, la situation a évolué : l'étude stratégique du cabinet Roland Berger, désigné par le Gouvernement, révèle qu'une diversification est possible, vers les pièces de liaison au sol pour les véhicules électriques ; pendant cette période de transition, il conviendrait que Renault soutienne l'activité.

Toutes les pistes sont explorées pour éviter la faillite de l'entreprise :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220127-018

du 27 janvier 2022

n°018

page 2/2

- à court terme, pour permettre le maintien de l'entreprise, et maintenir le tissu productif : en plus des culasses Renault actuellement en production, le secteur des petites et moyennes séries – PMS - attire déjà des clients autres que Renault, dans le domaine de l'automobile, du bus électrique, ou de l'hybride;

- à plus long terme pour envisager l'évolution en profondeur du site tourné vers de nouvelles filières (exemple : production d'hydrogène renouvelable).

En vue d'affiner cette recherche de solutions à court terme et long terme,

- une réunion s'est tenue le 13 janvier à l'hôtel de ville de Châtellerault, associant les représentants du personnel de la fonderie alu avec l'ensemble des collectivités locales concernées : commune de Châtellerault, commune d'Ingrandes-sur-Vienne, Communauté d'Agglomération, Département, Région ;

- une réunion a eu lieu le 20 janvier avec Mme PANNIER RUNACHER, la Ministre déléguée chargée de l'Industrie, permettant d'imaginer des solutions concrètes pour la fonderie et pour la reconversion du site.

- une réunion, sur site, s'est tenue le 26 janvier, entre les représentants des salariés, de l'État et de Renault.

La mobilisation de tous les acteurs, élus locaux, syndicalistes, salariés, se concrétise par une première avancée positive :

- Renault s'est engagé, jusque février 2023, au maintien de l'achat des culasses produites par la fonderie d'Ingrandes ; et jusqu'en 2025, en cas de repreneur, à l'achat de 300.000 à 400.000 pièces par an ;

- l'État s'est engagé à « réécrire tout le plan financier qui peut être mis en place pour un éventuel repreneur (subventions, prêts, entrée minoritaire dans le capital) », ce qui devrait permettre la diversification de l'activité de la fonderie.

L'étape suivante doit permettre d'aboutir à une reconversion de ce site, de sécuriser les emplois de façon durable, et de garantir la pérennité de l'activité de l'entreprise, tournée vers des secteurs et débouchés d'avenir (véhicules hybrides, véhicules électriques, production d'hydrogène, autres...).

En conséquence, le Conseil municipal de Châtellerault soutient les fondeurs pour que la pérennité de l'entreprise soit garantie à court, moyen et long termes.

* * * * *

Le conseil municipal, ayant délibéré, approuve le vœu ci-dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation
L'adjoite à la directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Patricia BULAN

